



Assemblée générale

Distr. générale
24 août 2012
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Vingt et unième session

Points 3 et 5 de l'ordre du jour

Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

Organismes et mécanismes de protection des droits de l'homme

Étude préliminaire de la façon dont une meilleure compréhension des valeurs traditionnelles de l'humanité peut contribuer à la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Note du Secrétariat*

1. Dans sa résolution 16/3, le Conseil a prié le Comité consultatif d'étudier la façon dont une meilleure compréhension et une meilleure appréciation des valeurs traditionnelles de dignité, de liberté et de responsabilité pouvaient contribuer à la promotion et à la protection des droits de l'homme, et de lui présenter cette étude avant sa vingt et unième session.
2. À sa septième session, le Comité consultatif a décidé de constituer un groupe de rédaction composé de Ahmer Bilal Soofi (Président), Vladimir Kartashkin (Rapporteur), Obiora Chinedu Okafor, Anantonia Reyes Prado, Mona Zulficar, Dheerujlall Seetulsingh, Laurence Boisson de Chazournes, Shiqiu Chen, Alfred Ntunduguru Karakora et Chinsung Chung, et lui a demandé de préparer l'étude susmentionnée et de la lui présenter pour examen à sa neuvième session¹.
3. À sa huitième session, le Comité consultatif a pris note des observations et suggestions formulées pendant les débats sur l'étude préliminaire élaborée par M. Kartashkin, et a prié le groupe de rédaction de lui soumettre, à sa neuvième session, une étude préliminaire révisée afin d'en poursuivre l'examen².

* Soumission tardive.

¹ A/HRC/AC/7/4, texte 7/1.

² A/HRC/AC/8/8, texte 8/6.

GE.12-16167 (EXT)



* 1 2 1 6 1 6 7 *

Merci de recycler 



4. À sa neuvième session, le Comité consultatif a pris note de l'étude préparée par le groupe de rédaction (A/HRC/AC/9/2) et demandé à celui-ci d'y mettre la dernière main en tenant compte des débats tenus par le Comité pendant cette session et de la transmettre à tous les membres du Comité pour examen final et adoption à la fin du mois de novembre 2012 au plus tard. Le groupe de rédaction ayant eu du mal à rendre pleinement compte dans son étude de la contribution des participants au débat, l'étude devant être remise au Conseil à sa vingt et unième session sera présentée à la vingt-deuxième session. Par la suite, le Comité a recommandé au Conseil des droits de l'homme d'envisager d'adopter la décision de prendre note de l'état d'avancement de l'étude sur la façon dont une meilleure compréhension des valeurs traditionnelles de l'humanité peut contribuer à la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales (A/HRC/AC/9/2), et de prier le Comité de soumettre le rapport final au Conseil à sa vingt-deuxième session³.

³ A/HRC/AC/9/6, texte 9/4.